

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 avril 2016

L' an deux mil seize, le treize avril, à 19 heures, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis, en séance ordinaire, le lieu habituel de ses séances, salle de conseil de la Mairie de DIENVILLE sous la présidence de Monsieur Jacki DURVY, Maire.

Présents : Jacki DURVY, Maire ; Claude LARGE, Isabelle CARTIER, Régis PAILLEY, Alain CHAMPAGNE, Adjoint ; Roger ASSIER, Céline BOURCIER, Bruno BERTRAND, Claude DEMOUGEOT, Madeleine DEMOUGEOT.

Absent(s) excusé(s) : Catherine PETIT donne pouvoir à Jacki DURVY.
Pascal PAÏNO donne pouvoir à Madeleine DEMOUGEOT

Absent(s) : ///

Madame Isabelle CARTIER été nommée secrétaire de séance.

Il est donné lecture du compte-rendu du dernier conseil municipal. Il est accepté à l'unanimité.

1 / DELIBERATIONS

Délibération 2016-04-01 : Approbation du Compte Administratif 2015 (Commune)

Sous la présidence de Monsieur LARGE Claude, élu président de séance, le Conseil Municipal examine le Compte Administratif communal 2015 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses :	618 001.50 €
Recettes :	921 555.01 €
Excédent de clôture :	303 553.51 €

Investissement

Dépenses :	175 994.65 €
Recettes :	627 658.60 €
Excédent de clôture :	451 663.95 €

<u>Restes à réaliser :</u>	Dépenses	208 200.00 €
	Recettes	- €

Hors de la présence de Monsieur Jacki, DURVY Maire, le Conseil Municipal :

- APPROUVE à la majorité le Compte Administratif 2015 du budget principal.
- AUTORISE LE MAIRE à signer tout document se rapportant à cette délibération.

Délibération 2016-04-02 : Approbation du Compte de Gestion 2015 (Commune)

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur ;

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2015 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

- AUTORISE LE MAIRE à signer tout document se rapportant à cette délibération.

Délibération 2016-04-03 : Affectation du Résultat 2015 (Commune)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :

- DECIDE D'INSCRIRE au budget primitif 2016 comme suit :
 - compte R001 « Résultat d'investissement reporté » :
354 593.58 €
 - Compte R002 « Résultat de fonctionnement reporté » :
675 326.76 €uros
- AUTORISE LE MAIRE à signer tout document se rapportant à cette délibération.

Délibération 2016-04-04 : Budget Primitif 2016 (Commune)

Le Budget Primitif 2016 proposé pour le budget communal se résume ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
Résultats reportés		675 326.76 €		354 593.58 €
Opérations de l'exercice	1 397 126.76 €	721 800.00 €	1 287 496.00 €	932 902.42 €
TOTAUX	1 397 126.76 €	1 397 126.76 €	1 287 496.00 €	1 287 496.00 €

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, à la majorité :

- ADOpte le Budget Primitif 2016 ainsi présenté.
- AUTORISE LE MAIRE à signer tout document se rapportant à cette délibération.

Délibération 2016-04-05 : Approbation du Compte Administratif 2015 (Assainissement)

Sous la présidence de Monsieur LARGE Claude, élus Président de Séance, le Conseil Municipal examine le Compte Administratif Assainissement 2015 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses : 101 751.51 €
Recettes : 10 345.49 €
Déficit de clôture : 91 406.02 €

Investissement

Dépenses : 35 590.23 €
Recettes : 143 989.63 €
Excédent de clôture : 108 399.40 €

Restes à réaliser : Dépenses - €
Recettes - €

Hors de la présence de Monsieur Jacki, DURVY Maire, le Conseil Municipal :

- APPROUVE à la majorité le Compte Administratif 2015 du budget Assainissement.
- AUTORISE LE MAIRE à signer tout document se rapportant à cette délibération.

Délibération 2016-04-06 : Approbation du Compte de Gestion 2015 (Assainissement)

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur ;

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2015 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

- AUTORISE LE MAIRE à signer tout document se rapportant à cette délibération

Délibération 2016-04-07 : Affectation du Résultat 2015 (Assainissement)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :

- DECIDE D'INSCRIRE au budget primitif 2016 comme suit :

- compte R001 « Résultat d'investissement reporté » :

463 978.29 €

- Compte R002 « Résultat de fonctionnement reporté » :

11 767.23 Euros

- AUTORISE LE MAIRE à signer tout document se rapportant à cette délibération

Délibération 2016-04-08 : Budget Primitif 2016 (Assainissement)

Le Budget Primitif 2016 proposé pour le budget Assainissement se résume ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
Résultats reportés		11 767.23 €		463 978.29 €
Opérations de l'exercice	189 414.23 €	177 647.00 €	499 860.29 €	35 882.00 €
TOTAUX	189 414.23 €	189 414.23 €	499 860.29 €	499 860.29 €

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, à la majorité :

- ADOPTE le Budget Primitif 2016 ainsi présenté.

- AUTORISE LE MAIRE à signer tout document se rapportant à cette délibération.

Délibération 2016-04-09 : Approbation des Comptes Administratifs 2015 (Lotissement et Lotissement Les Hauts de Barillot)

Sous la présidence de Monsieur LARGE Claude, élu président de séance, le Conseil Municipal examine les Comptes Administratifs 2015 des budgets Lotissement et Lotissement Les Hauts du Barillot qui s'établissent ainsi, pour les 2 budgets :

Fonctionnement

Dépenses : 0.00 €

Recettes : 0.00 €

Excédent de clôture : 0.00 €

Investissement

Dépenses : 0.00 €

Recettes : 0.00 €

Excédent de clôture : 0.00 €

Restes à réaliser : NEANT

Hors de la présence de Monsieur Jacki, DURVY Maire, le Conseil Municipal :

- APPROUVE à la majorité les Comptes Administratifs 2015 des budgets Lotissement et Lotissement les Hauts de Barillot.
- AUTORISE LE MAIRE à signer tout document se rapportant à cette délibération.

Délibération 2016-04-10 : Approbation des Comptes de Gestion 2015 (Lotissement et Lotissement Les Hauts de Barillot)

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur ;

Après avoir entendu et approuvé les Comptes Administratifs de l'exercice 2015 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- DECLARE que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2015, pour les budgets du Lotissement et du Lotissement Les Hauts du Barillot par le receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.
- AUTORISE LE MAIRE à signer tout document se rapportant à cette délibération.

Délibération 2016-04-11 : Affectation du Résultat 2015 (Lotissement)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :

DECIDE D'INSCRIRE au budget primitif 2016 comme suit : - Compte R002 « Résultat de fonctionnement reporté » :
16 467.50 Euros

AUTORISE LE MAIRE à signer tout document se rapportant à cette délibération

Délibération 2016-04-12 : Vote des taux d'imposition 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de voter les 4 taux d'imposition de la Commune pour l'année 2016 de la façon suivante :

Taxes	Bases prévisionnelles	Taux voté	Produit correspondant
Taxe d'habitation	946 800.00 €	14,17 %	134 162.00 €
Taxe foncière (bâti)	1 221 000.00 €	9,01 %	110 012.00 €
Taxe foncière (non bâti)	71 200.00 €	10,85 %	7 725.00 €
CFE	874 700.00 €	13,62 %	119 134.00 €
TOTAL			371 033.00 €

- AUTORISE LE MAIRE à signer tout document se rapportant à cette délibération.

Délibération 2016-04-13 : Budget Primitif 2016 (Lotissement)

Le Budget Primitif 2016 proposé pour le budget Lotissement se résume ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
Résultats reportés		16 467.50 €		0.00 €
Opérations de l'exercice	38 664.50 €	22 197.00 €	0.00 €	0.00 €

TOTAUX	189 414.23 €	38 664.50 €	0.00 €	0.00 €
---------------	--------------	-------------	--------	--------

- Le Conseil Municipal, entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, à la majorité :
- ADOPTE le Budget Primitif 2016 ainsi présenté.
 - AUTORISE LE MAIRE à signer tout document se rapportant à cette délibération.

Délibération 2016-04-14 : Budget Primitif 2016 (Lotissement Les Hauts du Barillot)

Le Budget Primitif 2016 proposé pour le budget Lotissement Les Hauts de Barillot se résume ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
Résultats reportés		0.00 €		0.00 €
Opérations de l'exercice	767 930.00 €	767 930.00 €	767 930.00 €	767 930.00 €
TOTAUX	767 930.00 €	767 930.00 €	767 930.00 €	767 930.00 €

- Le Conseil Municipal, entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, à la majorité :
- ADOPTE le Budget Primitif 2016 ainsi présenté.
 - AUTORISE LE MAIRE à signer tout document se rapportant à cette délibération.

Délibération 2016-04-15 : Trésor des Eglises - Demande de subvention au PNRFO

Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'il a été décidé, par délibération n° 2016-03-12 de réaliser des travaux pour l'implantation du Trésor des Eglises dans l'Eglise Saint Quentin.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 10 voix pour, 2 contre

- 1- Sollicite l'attribution d'une subvention auprès du Syndicat Mixte du PNRFO.
- 6- Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette délibération.

Délibération 2016-04-16 : Tarif de locations de la salle du Foyer

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 10 voix pour, 1 contre

- 1- Maintient les tarifs de location de la salle du Foyer tels que pratiqués actuellement, à savoir :

① *HABITANTS DE LA COMMUNE*

- ❶ Salle avec bar, vestiaire et scène :
46 € la journée ; 23 € par jour supplémentaire.
- ❷ Salle avec bar, vestiaire, scène, cuisine et office :
92 € la journée ; 31 € par jour supplémentaire.

② *HABITANTS DES COMMUNES (ET ASSOCIATIONS) EXTERIEURES*

- ❶ Salle avec bar, vestiaire et scène :
92 € la journée ; 31 € par jour supplémentaire.
- ❷ Salle avec bar, vestiaire, scène, cuisine et office :
153 € la journée ; 62 € par jour supplémentaire.

③ *ASSOCIATIONS ET COMITES D'ENTREPRISES DE LA COMMUNE*

Tarifs "habitants de la commune " et une mise à disposition à titre gracieux par an

- 2- Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette délibération.

Délibération 2016-04-17 : Remise sur créance due

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 1 voix pour, 10 voix contre et une abstention

- 1- Refuse toute remise sur les procédures de recouvrement en cours, notamment en terme de perception des taxes de séjour.
- 2- Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette délibération.

Délibération 2016-04-18 : STEP - Cadenas et Pluviomètre

Monsieur Claude LARGE, 1er Adjoint en charge de la commission Cadre de Vie, informe les conseillers municipaux que la SDEA demande que soit posé sur la porte d'accès de la STEP, un cadenas visant à sécuriser l'accès et qu'un pluviomètre connecté pour effectuer certaines mesures soit mis en place.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 10 voix pour, 1 voix contre,

- 1- Décide la pose d'un cadenas sécurisé sur la porte d'accès à la STEP et en confie la pose au SDEA.
- 2- Ne souhaite pas implanter de pluviomètre pour le moment.
- 2- Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette délibération

Délibération 2016-04-19 : Feu d'artifice du 13/07/2016

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 10 voix pour, 1 voix contre,

- 1- Choisit le spectacle "Les aventures du Coeur".
- 2- Accepte les devis de la SARL Jacques PREVOT Artifices pour des montants de 3 700.00 € TTC pour le spectacle et 500.00 € TTC pour la sonorisation de celui-ci.
- 2- Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette délibération.

La séance est levée à 23h55

Le prochain conseil municipal est prévu pour le 18 mai 2016 à 19 h 00.